

TARIFICATION DES SOINS

Votre masseur kinésithérapeute pratique des honoraires conformes aux tarifs de l'assurance maladie. Ces tarifs ne peuvent être dépassés, sauf en cas d'exigence exceptionnelle de votre part, s'agissant de l'horaire ou du lieu des actes pratiqués.

Les tarifs peuvent également être dépassés dans le cas de certaines techniques spécifiques (thérapie manuelle, technique viscérale, fasciathérapie...). Dans le cas prévu ci-dessus où votre masseur kinésithérapeute peut déterminer librement ses honoraires ou ses dépassements d'honoraires, il en détermine le montant avec tact et mesure.

CONSULTATION AVEC ORDONNANCE	TARIFS
Bilan Diagnostic masso - kinésithérapique, à la 1ère séance (hors neuro)	23 €
Rééducation d'un membre, du rachis	16,13 €
Rééducation de deux membres	20,43 €
Rééducation respiratoire	17,20 €
Indemnités de Déplacement	2,5 € / 4 €
Majorations Nuit / Dimanche	9,15 € / 7,62 €
AUTRES SOINS	TARIFS
Consultation sans ordonnance	30 €
Consultation d'ostéopathie	55 €
Séance d'endermologie (LPG)	50 € / 30 minutes 70 € / 45 minutes